

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 6430

présenté par

Mme Le Feur, Mme Toutut-Picard, M. Touraine, M. Perrot, M. Dombreval, Mme Provendier, M. Pellois, Mme Riotton, Mme Magne, Mme Claire Bouchet, M. Colas-Roy, Mme Cazebonne, Mme Dupont, M. Maire, Mme Tiegna, Mme Mörch, Mme Delpirou, Mme Jacqueline Maquet, M. Barbier, Mme Meynier-Millefert, M. Michels, M. Kerlogot et M. Templier

ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , ainsi que les modalités par lesquelles l'État met à disposition les données. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la façon dont les données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols seront transmises aux collectivités responsables de la rédaction du rapport annuel sur l'artificialisation des sols. Cet amendement retravaillé fait suite à la suggestion de la Mme la ministre Emmanuelle Wargon suite au passage de l'amendement en commission spéciale.